

# RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 17 juin 2019

## A - Finances et Solidarité Territoriale

### COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2018

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2018, vous est présenté dans un fascicule séparé.

#### I.- Les dépenses du Compte Administratif 2018

Les dépenses totales de l'exercice 2018 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 252.434.708,58 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Le Compte Administratif traduit avant tout la volonté de notre collectivité désireuse de poursuivre son action en faveur des territoires et des Indriens conformément aux engagements pris lors du vote des budgets.

Le Département a de nouveau fait le choix de l'action et de l'innovation et continue à jouer pleinement son rôle dans l'équipement des territoires et dans l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 186.213.805,65 € et les restes à réaliser s'élèvent à 21.546,14 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Le taux d'exécution s'élève à 95,04 %, sensiblement identique à celui de 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution apparente de 2,4 % par rapport à 2017 sous l'effet de la perte, en année pleine, des compétences liées à la loi NOTRe en matière de transport. A périmètre comparable, hors transport, elles augmenteraient de 2,14 %, soit + 3,9 M€, compte tenu de la croissance des dépenses liées aux solidarités humaines.

Ces dernières, représentant 70,4 % du budget de fonctionnement, augmentent de 3,4 M€ passant de 127,6 M€ en 2017 à 131 M€ en 2018.

Cette évolution s'observe dans toutes les compétences de l'aide sociale : dans le domaine de l'enfance et de la famille, dans le secteur des personnes âgées et des personnes souffrant de handicap et plus fortement en matière d'insertion avec le versement de l'allocation RSA en hausse de 7 %. Le reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) s'accroît avec un taux de couverture qui se dégrade par rapport à l'exercice 2017.

Outre son rôle incontournable dans la protection des populations, le Département a poursuivi ses aides volontaristes en direction des tiers privés et publics pour favoriser l'animation et l'attractivité de notre territoire.

Soumis au mécanisme d'encadrement contraignant des dépenses de fonctionnement, le Département aura respecté son objectif et ne sera pas sanctionné pécuniairement. La maîtrise des dépenses s'est opérée tout en assurant la qualité du service public rendu et non pas à son détriment.

En Investissement, les dépenses réelles atteignent 42.872.463,19 €. Hors dette, elles s'élèvent à 42.240.237,16 € avec un taux d'exécution qui atteint 70 %.

Alors qu'au niveau national les dépenses d'investissement des Départements pourraient amorcer une reprise, l'Indre réalise, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, une accélération de ses investissements avec une croissance moyenne de 12 %.

Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours plus soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire.

Le ratio "dépenses d'équipement par habitant" s'amplifie en 2018 pour atteindre 182,3 €/hab contre 172,6 €/hab en 2017 et 151 €/hab en 2016.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements directs s'intensifie et s'établit à 29,7 M€, soit 3,6 M€ supplémentaires par rapport à l'exercice 2017 qui sont injectés dans l'économie locale grâce à notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de plus de 17,6 M€ en faveur du réseau routier, et des dépenses à hauteur de 5,5 M€ à destination des travaux dans les collèges.

De plus, les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements avec plus de 11,6 M€, représentant près d'un tiers de nos dépenses d'équipements.

De nouveau en 2018, notre Département a tenu ses engagements en intensifiant ses investissements massivement avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire,
- à la qualité de vie de nos collégiens,
- au soutien du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement.

## **II.- Les recettes du Compte Administratif 2018**

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2018 est de 270.990.362,03 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 217.012.367,88 € enregistrant une diminution par rapport à 2017. A périmètre comparable, hors produits liés à la compétence "transports", elles augmentent de 2 M€.

Après 4 années consécutives de perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics, cette dotation de l'État se stabilise en 2018 mais enregistre une perte cumulée depuis 2012 qui s'élève à plus de 39 M€.

En matière fiscale, le Département a bénéficié d'une progression du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties compte tenu uniquement de l'actualisation et de l'évolution physique des bases puisque sans recours au levier fiscal respectant ainsi les engagements de notre collectivité.

Les recettes provenant des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont en très légère hausse compte tenu de la bonne tenue du marché immobilier, mais dont la dynamique s'affaiblit.

La progression des recettes étant plus faible que la hausse des dépenses, il en résulte une diminution de l'épargne brute qui atteint 30,8 M€ contre 31,4 M€ en 2017.

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 30.629.554,41 €, cette dernière somme comprenant la dotation complémentaire mise en réserve de 15 M€. Les principales recettes sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 4,3 M€ en hausse par rapport à 2017 compte tenu de l'amplification des investissements, de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour 1,9 M€ et de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) pour 1,2 M€. De même qu'en 2017, le soutien de l'État s'affaiblit pour n'atteindre que 278.255 €. La Région apporte une contribution à hauteur de 427.250 €.

Le niveau d'épargne additionné aux ressources propres permet l'autofinancement intégral des investissements. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2018.

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 42,7 M€ permettant d'alimenter notre trésorerie sur les deux premiers mois de l'année et d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement les projets des déviations routières et du Très Haut Débit sur lesquels le Département s'est engagé.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2018	48.898.866,50	222.091.495,53	270.990.362,03
<i>Dont 1068 :</i>			
• Couverture du besoin de financement	2.762.216,53		2.762.216,53
• Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2018 hors 1068	31.136.649,97		253.228.145,50
Dépenses réalisées 2018	48.988.576,02	203.446.132,56	252.434.708,58
<b>Solde (Inv) et Résultat (Fonc) de l'exercice 2018</b>	<b>- 89.709,52</b>	<b>18.645.362,97</b>	<b>18.555.653,45</b>
Résultat antérieur reporté	- 2.744.581,35	26.938.771,97	24.194.190,62
<b>Solde (Inv) et Résultat (Fonc) cumulé</b>	<b>- 2.834.290,87</b>	<b>45.584.134,94</b>	<b>42.749.844,07</b>
<b>Solde des restes à réaliser 2018 sur 2019</b>		- 21.546,14	- 21.546,14

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV, Tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le Payeur, du Compte de Gestion,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La réalisation des dépenses budgétaires est de 252.434.708,58 €.

**Article 2.** - La réalisation des recettes budgétaires est de 270.990.362,03 €.

**Article 3.** - Le Compte Administratif de 2018 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.

**Serge DESCOUT**